

L'OEB publie un projet de Plan stratégique 2023 et organise une nouvelle consultation

L'OEB a publié son **projet de Plan stratégique 2023** le 18 avril 2019 et a invité toutes les parties prenantes à donner leur avis sur le document. Ceux qui veulent apporter leur contribution peuvent le faire [ici](#).

La nouvelle consultation se déroulera jusqu'au 10 mai 2019 et il est prévu de soumettre le plan final au Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets pour adoption en juin 2019. Selon l'OEB, le plan « définira notre vision pour l'Office et sa mise en œuvre garantira que nous puissions continuer à fournir des services de brevet de haute qualité qui encouragent l'innovation et contribuent à la croissance ».

Le projet de Plan stratégique définit cinq objectifs, divisés chacun en « initiatives clés ». Ces objectifs sont :

- 1 – Créer une organisation engagée, compétente et collaborative.
- 2 – Simplifier et moderniser les systèmes informatiques de l'OEB.
- 3 – Fournir efficacement des produits et services de haute qualité.
- 4 – Créer un système et un réseau de brevet européen de niveau mondial.
- 5 – Assurer la durabilité à long terme.

Attirer et développer les talents, rénover les bâtiments des bureaux de l'OEB, dont beaucoup datent de 30 ou 45 ans et sont dépassés, maîtriser l'état de la technique, en particulier l'état de la technique en provenance d'Asie, améliorer l'accès aux informations sur les brevets, tels sont seulement quelques-uns des chantiers auxquels l'OEB entend s'attaquer dans les prochaines années.

L'amélioration du système informatique est aussi un problème important, selon le projet : « un audit informatique réalisé de septembre 2018 à janvier 2019 a aussi identifié une série d'autres domaines nécessitant des améliorations considérables. Près de 90 % des applications principales de l'Office ne sont pas prêtes pour les évolutions futures et ont un environnement d'application excessivement complexe. L'audit informatique a également examiné la méthode actuelle de développement logiciel et a décelé des limites à la vision actuelle axée sur le produit, ainsi qu'une assurance qualité insuffisante en amont. Aucune méthode cohérente n'est appliquée pour définir les exigences professionnelles, la responsabilité des équipes de projet à l'égard du succès des produits est limitée et les normes de qualité ne sont pas appliquées de manière cohérente dans toutes les phases du processus dans les domaines de la sécurité, des performances et de la qualité d'un logiciel, entre autres. La liste initiale de 34 projets de la feuille de route informatique a été éclatée en 114 projets, qui manquent souvent d'objectifs généraux. »

Concernant la qualité : « Malgré les résultats positifs de l'enquête de satisfaction auprès des utilisateurs et d'autres enquêtes externes indépendantes, des commentaires récents indiquent qu'il y a parfois des différences dans la perception de la qualité entre l'OEB et ses utilisateurs, ainsi qu'entre les différents groupes d'utilisateurs. Pour continuer de développer un système de propriété intellectuelle efficace, l'Office a besoin d'avoir une compréhension claire des besoins de ses utilisateurs et parties prenantes, en particulier dans le domaine de la qualité. À l'avenir, l'Office souhaite donc s'engager plus étroitement avec ses utilisateurs, à l'aide de son Comité consultatif permanent (SACEPO) et de ses divers sous-groupes, ainsi qu'à travers le Comité « Droit des brevets » et d'autres parties prenantes et forums, tels que les États membres, les chambres de recours et le réseau des juges. »

L'initiative clé 1 de l'objectif 5 : « renforcer la gouvernance » vaut la peine qu'on s'y arrête, compte tenu des critiques que le Conseil d'administration a essuyées pour ne pas avoir contrôlé la présidence de l'Office comme il aurait dû le faire. « Le bon fonctionnement de la gouvernance politique est essentiel pour l'OEB et son indépendance en tant qu'organisation internationale. L'Office reconnaît le besoin d'assister le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses fonctions législatives et de contrôle. Pour des problèmes complexes et sensibles, l'Office ne se limitera pas à soumettre une seule option pour approbation, mais un ensemble d'options possibles, dont chacune fera l'objet d'une évaluation d'impact d'après les meilleures pratiques institutionnelles et d'après des avis extérieurs si nécessaire. Des avis extérieurs supplémentaires seront sollicités lorsqu'il y aura lieu, en étroite collaboration entre le Président du Conseil Administration et le Président de l'Office. En outre, le

secrétariat du Conseil d'administration sera installé dans les locaux de la Direction générale chargée des affaires juridiques et internationales, qui aura pour mission de l'assister, conformément aux meilleures pratiques. »

Compte tenu des années de profonds troubles sociaux qu'a connues l'OEB, l'initiative clé 6 de l'objectif 1 : « promouvoir le dialogue social » mérite également une attention particulière. On y lit, entre autres : « Les syndicats bénéficient d'un niveau de reconnaissance significatif au sein de l'Office : liberté d'association, droit d'appeler à la grève, droit d'appeler à une assemblée générale pouvant aussi être organisée dans les locaux de l'Office et accès aux moyens de communication, tels que l'intranet, les panneaux d'affichage et la distribution de tracts. Pour formaliser le cadre des relations entre l'Office et les syndicats, un mémorandum d'accord sera discuté, sur la base des meilleures pratiques nationales et internationales. Entre autres sujets, le droit de grève fera l'objet d'une nouvelle discussion à cette occasion. »

Aussi positives et prometteuses que les dernières phrases puissent apparaître, il est difficile de discerner ce que signifie l'affirmation que les syndicats « bénéficient d'un niveau de reconnaissance significatif », alors que le principal syndicat, l'USOEB, n'a toujours pas été reconnu et opère anonymement par crainte de sanctions, ses anciens leaders ayant subi licenciements et rétrogradations au cours des dernières années et certains d'eux attendant toujours que leur calvaire prenne fin.

Encore plus frappant, la récente enquête sur la motivation du personnel de l'OEB réalisée par **Willis Towers Watson**, qui était accablante pour la direction de l'OEB (l'enquête révélait que le personnel de l'OEB avait une vision très négative de l'efficacité de la direction, n'avait guère confiance dans les décisions de la haute direction, regrettait un manque de clarté des orientations, avait des inquiétudes concernant l'engagement de l'Office en matière de qualité, [voir ce blogue](#)), n'est pas du tout mentionnée dans le projet. Peut-être était-ce impossible en raison des délais, mais il est probable que certains participants à la consultation sur le projet souligneront que des solutions à nombre de problèmes révélés par l'enquête sur la motivation du personnel devraient absolument être intégrées dans une version finale du Plan stratégique 2023.

Dans son annonce de ce nouveau cycle de consultation, l'OEB remercie tous ceux qui ont participé à la consultation organisée en début d'année. Selon l'OEB, il a reçu 47 contributions, dont 32 ont pu être publiées avec l'accord de leurs auteurs. Elles sont disponibles [ici](#).